

## EXTRAIT DU REGISTAE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 1er octobre 2020

L'an deux mille vingt, le sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Complexe Sportif Georges DELHALT (16 Chemin de Saint Denis à LE THILLAY en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice GEBAUER**, **Maire**, en application de l'article 1 du décret n° 2020-548 du 11 Mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Date d'affichage:

## Etaient présents :

Monsieur ROMERO, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur JEANNY, Madame RODRIGUES, Monsieur CHARPENTIER, Monsieur CHOCHOIS, Madame DOS RAMOS, Madame CABRERA, Adjoints au Maire,

Nombre de conseillers :

Madame LE MILLOUR, Madame AMBERT, Madame HAFED, Madame MATHURINA, Madame DA CRUZ, Conseillères Municipales déléguées,

En exercice : 27

Monsieur ESNEE, Monsieur PAGNOU, Monsieur KOVAC, Monsieur KRAIEM, Monsieur INDIANA, Monsieur SAINTE BEUVE, Madame TOURBEZ, Madame TESSON,

Présents: 24

Madame GALTIE, Monsieur LUNAZZI, Conseillers Municipaux,

Votants: 27

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame JAKIC a donné pouvoir à Monsieur GEBAUER Monsieur DELHALT a donné pouvoir à Madame TOURBEZ Monsieur PEIRE a donné pouvoir à Madame GALTIE

Secrétaires de séance : Monsieur CHOCHOIS et Monsieur SAINTE BEUVE

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D-OISE (SMGFAVO)

## **RAPPORTEUR: Monsieur le Maire**

VU les résultats des élections municipales des 15 Mars 2020 et 28 Juin 2020,

VU les articles L.5211-7 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

**CONSIDERANT** que les 184 Communes du Val d'Oise dont la Commune de LE THILLAY sont adhérentes du Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO),

**CONSIDERANT** que la Commune doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant, dont le mandat aura, en principe la même durée que l'assemblée délibérante qui les a élus,

**CONSIDERANT** les candidatures de Monsieur Patrice GEBAUER pour être délégué titulaire et de Monsieur Jean-Luc JEANNY pour être délégué suppléant,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

## Le Conseil Municipal:

⇒ PROCEDE à la désignation par scrutin secret de son délégué titulaire et de son délégué suppléant auprès du SMGFAVO, Compte tenu du résultat du vote :

Bulletins de vote	Nombre de voix
Patrice GEBAUER	27
Jean-Luc JEANNY	27

La Commune sera donc représentée au SMGFAVO, par Monsieur Patrice GEBAUER en qualité de délégué titulaire et par Monsieur Jean-Luc JEANNY en qualité de délégué suppléant,

⇒ AUTORISE et DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier et notamment la présente délibération.

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise

à la Sous-Préfecture le Lo. 10 LoLo et à été publice le 15 - 10 ... LoLo

Patrice GEBAUER

Le Maire

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.